OTTAWA — 98, RUE GEORGES — Téléphone: Rideau 514
HULL — 4, RUE LANGEVIN — Téléphone: Sher. 3925

LE DROIT

SEUL QUOTIDIEN FRANÇAIS D'OTTAWA ET DE HULL

DEMAIN SURTOUT BEAU
MAXIMUM HIER 88
MINIMUM (NUIT) 60
A 8 H. CE MATIN 70

18e Année No 124 — OTTAWA SAMEDI 30 MAI 1931 — Le numéro 2 sous

UNE PROTESTATION DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

M. Morisset honoré par la France

M. le Ministre de France transmet au distingué littérateur les palmes académiques.

M. Maurice Morisset, 22, rue St-André, traducteur au ministère des Pensions et de la Santé Nationale, et compatriote éminent, a appris de M. Charles-Arsène Henry, ministre de France à Ottawa, que l'ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République française venait de lui conférer les palmes d'officier d'Académie.

Son Excellence a aussi transmis à M. Morisset le brevet et les signes de cette distinction en le priant d'agréer ses félicitations personnelles. Le même jour, le nouveau décoré recevait de M. Jean Knight, prédécesseur de M. Henry et actuellement ministre plénipotentiaire, ses plus sincères hommages.

SA BIOGRAPHIE

Maurice Morisset est né à Ste-Hénédine, comté de Dorchester, province de Québec, le 2 septembre 1884. Il est le fils de feu Alfred Morisset, médecin et littérateur d'un réel mérite.

Après l'école paroissiale et deux années passées chez les Frères Maristes de Beauceville, Maurice Morisset commence son cours classique au Collège de Lévis, en 1898. Il y obtint le degré de Bachelier es lettres. Il termine sa philosophie au Petit Séminaire de Québec en 1904. Entre à l'Université Laval de Québec où il étudie la médecine durant trois ans. Le journalisme l'attire, et c'est à la "Patrie", de Montréal, qu'il débute en cette carrière. Successivement, il fait partie de la rédaction du "Canada" et de la "Presse", de Montréal. En 1912, il est co-propriétaire et rédacteur en chef de la "Justice", un hebdomadaire publié à Ottawa pour la revendication des droits du français dans la province d'Ontario.

Epouse en 1913, Mademoiselle Claudia Lacelle.

Traducteur au ministère du Revenu de l'Intérieur en 1916. Remplit ensuite des fonctions analogues au ministère du Commerce, pour devenir traducteur en chef du ministère des Pensions et de la Santé où on le trouve aujourd'hui.

EN LITTERATURE

Toujours mêlé au mouvement littéraire, Maurice Morisset publie en 1914 les poèmes de son père, oeuvre posthume intitulée: "Ce qu'il a chanté". Quelque temps après, il fonde et dirige les "Annales", une revue littéraire publiée par l'Institut Canadien-Français d'Ottawa. Il est nommé membre à vie de cette institution. Egalement il est l'un des membres fondateurs et actuels de l'Association technologique de langue française d'Ottawa; membre du Cercle littéraire de l'Institut Canadien-Français; président, durant deux termes, de la Bibliothèque municipale d'Ottawa (Fondation Carnegie) dont il fait encore partie. Profite de son stage pour doter cette bibliothèque d'un plus grand nombre de livres français, et pour les faire largement circuler. Il est membre de l'Association des Auteurs canadiens, section française d'Ottawa; membre de la Société Saint-Jean-Baptiste

(Suite à la 2ème page)

Recensement lundi le 1er jour de juin

Les questions posées sont absolument secrètes et ne peuvent nuire en rien.

LA COOPÉRATION

C'est lundi matin, le premier juin, que commencera le recensement en Canada. Agents, maîtres de maisons, aux hommes d'affaires et à tout le monde en général on posera diverses questions sur leur origine, celle de leurs ancêtres, la date de leur naissance, l'état de leurs affaires, etc., etc. Hommes, femmes et enfants au Canada seront dénombrés en catégories de race, de religion et d'occupation. On n'oubliera pas non plus les chevaux, les vaches, les porcs, les moutons ou autres animaux domestiques, car le recensement ne consiste pas seulement à faire le dénombrement humain, mais encore à évaluer la richesse du pays et à en déterminer la situation économique.

Depuis plusieurs mois, le personnel du Bureau de la Statistique a préparé le travail. Des milliers d'énumérateurs ont reçu des instructions, subi des examens et été assermentés.

Il faudra environ six semaines pour faire le dénombrement, mais il ne sera pas avant un an ou plus que tous les renseignements obtenus auront été entièrement catalogués et que les rapports définitifs pourront être publiés.

Depuis la Confédération, le recensement se fait tous les dix ans. Chaque fois, on a pu constater les progrès faits en Canada.

Que personne ne craigne de répondre aux questions qui seront posées; car les énumérateurs sont tous serment et passibles de pénalités. Les renseignements donnés ne peuvent nullement servir à la mise en vigueur d'une loi quelconque, à des fins de taxation ou de service militaire.

Le succès du recensement dépend en grande partie de la coopération de tous les citoyens du pays.

NOUVEAU DÉCORÉ

M. MAURICE MORISSET, à qui le gouvernement de la République française vient de décerner le titre d'Officier d'Académie.

Le cardinal Bourne reçu par la France

Il assiste à Rouen aux fêtes en l'honneur de sainte Jeanne d'Arc.

LÉGAT PAPAL

DIEPPE, France, (P.A.) 30. — Son Eminence le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, légat papal aux fêtes de sainte Jeanne d'Arc, à Rouen, est arrivé ici hier après-midi. C'est la première fois, depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France, il y a un quart de siècle, qu'un envoyé du Pape est reçu en territoire français par les autorités civiles et militaires aussi bien que par les autorités ecclésiastiques. Le cardinal est ensuite parti pour Rouen.

Les catholiques français et les patriotes en général regardent comme heureux le choix qu'on a fait du cardinal d'un pays qui exécuta Jeanne d'Arc. Son Eminence représente le Pape au 500ème anniversaire de la mort de la sainte.

Le cardinal Bourne a fait auparavant plusieurs visites en France. L'été dernier, il assista aux grandes fêtes de la basilique de Montmartre. Cette fois, cependant, il vient comme envoyé du Souverain Pontife.

Pas un sou n'est voté à l'agriculture

Après un débat de 12 heures, l'abstraction des libéraux n'a pas cessé.

CES PROMESSES

(Galerie de la presse)

Après douze heures de discussion pas un seul crédit du ministère de l'agriculture n'a encore été voté. L'honorable Robert Weir subit le feu de l'opposition depuis mardi soir. Ce soir-là le débat commencé à neuf heures s'est prolongé jusqu'à onze heures. Il fut repris jeudi à quatre heures pour ne se terminer qu'à onze heures pareillement et hier toute la journée y passa à l'exception de l'heure des bills privés.

Comme on le sait l'obstruction libérale commença à propos d'un octroi de $5,000 au conseil national de l'industrie laitière contenu dans un item de $295,000 en faveur de cette industrie pour rappeler au gouvernement qu'on avait fait du côté conservateur pendant la campagne électorale, certaines promesses au sujet des prix du beurre.

Les députés libéraux blâment la campagne qu'on a faite autour du traité de la Nouvelle-Zélande pour la perte de vingt comtés. Et celt ne les dispose pas à laisser passer cet item sans protester. Ils se souviennent aussi, comme on l'a dit hier soir, qu'à la dernière session les conservateurs avaient fait de l'obstruction pendant trois jours aux crédits d'un ministre, en l'occurrence, l'honorable Pierre Véniot, ministre des Postes.

D'un côté les libéraux reprochent au gouvernement ses promesses, de l'autre les conservateurs attribuent à l'imprévoyance de l'ancienne administration la plus grande responsabilité du marasme actuel qui se matérialise dans la chute des prix du beurre. Depuis douze heures les mêmes arguments reviennent constamment. On n'y met guère de variantes. On ne pourrait pas intitulé le débat: Thème et variations. Le thème y est bien, mais les variations ne sont guère apparentes.

Lundi le premier ministre fera l'exposé budgétaire. Les crédits ne sont pas beaucoup avancés. Avec le débat sur le budget qui s'annonce et les crédits à venir de presque tous les ministères, on a raison de croire que la session n'est pas prête de finir. Les députés ont beau désirer partir à cause de la chaleur, ils devront tenir bon pendant plusieurs semaines encore.

LA SEANCE

La séance de l'après-midi s'est ouverte sans préliminaire. A trois heures 10 on reprenait sans transi-

(suite à la 2ème page)

V.C. Phelan réélu à la présidence

M. Robichaud, élu vice-président de la Fédération du Service Civil.

FIN AUJOURD'HUI

La quatorzième convention nationale de la Fédération du Service Civil du Canada s'est terminée aujourd'hui au Château Laurier. Hier soir, les délégués élisaient les officiers pour le nouveau terme biennal. M. V.-C. Phelan du Ministère du Travail a été réélu par acclamation à la présidence, poste qu'il remplit depuis 1928.

Le nombre des vice-présidents a été porté de trois à cinq par l'adoption du rapport du comité sur la constitution et les règlements. Les vice-présidents pour les prochaines deux années sont M. T.-H. Burns de la Douane fédérale, réélu 1er président par acclamation: Mlle Edna-L. Inglis du personnel de la commission du service civil, élue 2e vice-présidente: M. J.-A. MacIsaac, 3e vice-président; M. D.-T. Robichaud, 4e vice-président; M. R.-H. Bull, cinquième vice-président.

M. W.-J. Callaghan, secrétaire, et M. Vernon-L. Lawson, trésorier, ont reçu une acclamation. Le comité exécutif, élu hier, se compose de MM. T.-R.-L. MacInnes, A. Bell, P.-L. Smyth, Mlle D. Dufour, MM. C.-F. Spence, T.-R. Montgomery, J.-H. Ryan et Charles-J. Tulley.

Chez les vice-présidents provinciaux, Ontario a reçu deux dignitaires supplémentaires et Québec, un vice-président additionnel, pour fins d'organisation dans ces deux

(Suite à la 2ème page)

Les puissants rayons de la stratosphère

Piccard constate qu'ils sont plus puissants que dans les couches inférieures.

LES VENTS

Par W. Werner, P.A., Copyright 1931 par la Presse Associée

OBER GURGL, Tyrol autrichien, 30. — Un savant portant une chemise blanche de tennis et un pantalon de tweed se tenait ici hier après-midi nu-tête par un fort soleil tyrolien, racontant aux journalistes ce qu'il avait découvert dans la stratosphère, lors de son envolée de mercredi, à une altitude de près de dix milles. Bien qu'Auguste Piccard soit professeur de physique à l'Université de Bruxelles, ses manières ne le dénotent guère. Quelle est la couleur du firmament pendant le jour à une hauteur de 50,000 pieds? lui demanda-t-on. Il est bleu foncé, répondit-il, mais on ne peut y apercevoir d'étoiles. Il ajoute que les mystérieux rayons cosmiques qu'il est allé étudier sont beaucoup plus puissants dans la stratosphère qu'à des altitudes de moins de sept milles, hauteur à laquelle la stratosphère semble commencer.

Le professeur ne peut toutefois déterminer la puissance exacte des rayons avant d'avoir étudié ses notes sur son envolée. Pour ce qui est de la vélocité des vents et de leur direction, Piccard n'a pas remarqué de différence entre la stratosphère et les altitudes plus basses. Ils varient comme partout ailleurs.

S. E. Mgr Cassulo à Pembroke, Ont.

(Spécial au DROIT)

PEMBROKE, 30.—Son Excellence Mgr Andrea Cassulo, délégué apostolique viendra visiter Pembroke la semaine prochaine, et y séjournera trois jours. Après avoir visité Fort Coulonge, P.Q., Chapeau, P.Q., et l'Ile des Allumettes, P.Q. Son Excellence se rendra à Pembroke le 5 juin, pour y demeurer jusqu'au 7 inclusivement.

LE RECENSEMENT

Avertissement de la Société St-Jean-Baptiste.

UNE PROTESTATION

L'Association Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, alarmée par la crainte d'un recensement incomplet et défectueux dans la Capitale, par suite de la liste d'énumérateurs qui viennent d'être nommés, donne l'avertissement suivant:

1.—Les Canadiens de langue française tout particulièrement se feront un devoir de surveiller et contrôler entièrement les questions posées et les réponses inscrites par les énumérateurs qui commencent le recensement dès le premier juin.

2.—Les Canadiens de langue française ont un droit absolu d'exiger que ces questions et réponses soient adressées et consignées dans la langue française.

3.—Si l'énumérateur est incompétent en français, les Canadiens de langue française exigeront un bon interprète, puis feront connaître **IMMEDIATEMENT** leurs plaintes, soit par téléphone, soit par écrit à l'Association Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa (45, rue Rideau, tél: Rid. 4020) ou à l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario (98, rue Georges, tél: Rideau 514).

PROTESTATION

Le Conseil central de l'Association Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa a adopté hier la résolution suivante:

ATTENDU que des 94 énumérateurs, nommés par M. le commissaire G. Perley, pour la ville d'Ottawa, environ 10 seulement sont bilingues;

ATTENDU que la population de langue française d'Ottawa est de plus de 30% dispersée dans toute la ville, et que la fonction d'énumérateur exige la connaissance des deux langues officielles;

ATTENDU que les autorités ont cru devoir désigner des interprètes pour les langues étrangères;

PROTESTE vigoureusement contre la nouvelle injustice infligée en particulier à l'élément de langue française, en lui niant sa proportion d'énumérateurs;

PROTESTE également contre ce déni d'un article fondamental du pacte fédératif, lequel place les deux langues anglaise et française sur un pied de parfaite égalité et a voulu ainsi éviter toute cause de méfiance et de friction.

La Société prie instamment le Ministre du Commerce de remédier sans tarder à ce grave état de choses, afin de donner au recensement, dont il est hautement responsable devant tout le pays, l'efficacité requise et un caractère d'équité non moins justifié.

L'ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE D'OTTAWA.

Demande conjointe possible de lever l'injonction MacKell

TORONTO, 30. — Il est possible qu'une demande conjointe soit faite aux tribunaux par le ministère de l'Instruction publique et la Commission des Ecoles Séparées Catholiques d'Ottawa, en vue de faire lever l'injonction MacKell. La chose est regardée comme une possibilité, à la suite d'une conférence entre le premier ministre George-S. Henry et M. D.-T. Robichaud, J.-B. Donovan et Waldo Guertin, représentants de la Commission scolaire.

La délégation a été présentée au premier ministre par M. Louis Coté, député d'Ottawa-Est à la Législature d'Ontario. L'hon. Henry a promis de soumettre la question de l'injonction au ministère de l'Instruction publique.

M. Chevrier et la nationalité des énumérateurs à Ottawa

M. Edgar Chevrier, député d'Ottawa au Parlement fédéral, pose au gouvernement trois questions au sujet de nominations d'énumérateurs en très grande partie de langue anglaise pour la ville d'Ottawa.

1.—Le gouvernement sait-il que dans la ville d'Ottawa l'élément canadien-français constitue 28.31 pour cent de la population?

2.—Le gouvernement sait-il que sur 94 énumérateurs nommés pour Ottawa, il ne se trouve que dix Canadiens français?

3.—Le gouvernement (a) tolèrera-t-il cette situation? (b) ou en ordonnera-t-il la rectification immédiate, en accordant à l'élément canadien-français de cette ville le nombre proportionné d'énumérateurs auquel il a droit, afin d'assurer ainsi l'efficacité du recensement à Ottawa?

Aide demandée pour Canadiens français de la Saskatchewan

QUEBEC, 30 (P.C.) — Des souscriptions en faveur des Canadiens français de la Saskatchewan, afin de les aider à soutenir leurs propres écoles et conserver leur langue, ont été demandées à la Société Saint-Jean-Baptiste par une délégation de citoyens en vue. La délégation a représenté à la Société qu'il était urgent que les Canadiens français de la Saskatchewan soient aidés dans leur lutte.

GÉANT DES MERS

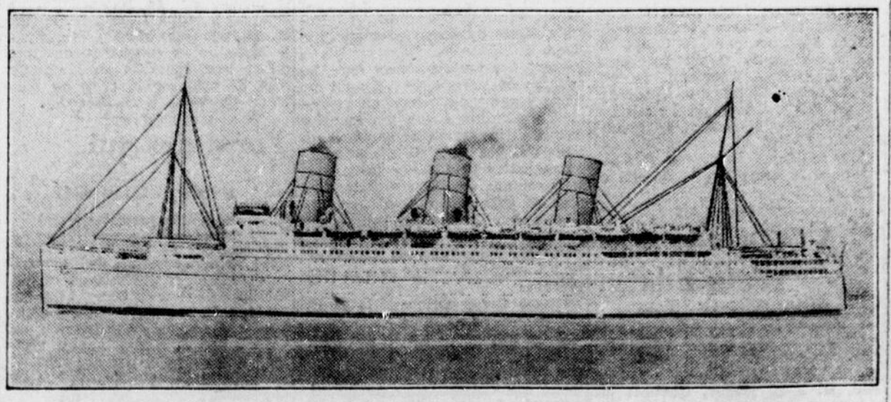

Cette photo fait voir l'"Empress of Britain" (42,500 tonnes), la plus grosse unité de la flotte du Pacifique Canadien. Ce paquebot géant est attendu à Québec lundi le 1er juin, sous le commandement du capitaine R. G. Latta. Lors des essais qu'il subit sur la Clyde, il atteignit une vitesse de 23½ noeuds à l'heure et on présume qu'il pourra effectuer la traversée de l'Atlantique entre Southampton, Cherbourg et Québec en cinq jours, dont trois en haute mer et deux le long des rives pittoresques du Saint-Laurent. La venue de ce nouveau géant des mers marque une époque mémorable dans les annales de la route maritime du Saint-Laurent et de grandes manifestations ont été préparées pour célébrer cet événement. (Photo C. P. R.)

Le service britannique et le nôtre

Fondés sur le mérite disent Sir William Clark et l'hon. Robertson.

AU LUNCHEON

Les employés civils fédérés, à leur luncheon, hier après-midi, au Château Laurier ont entendu Sir William Clark, haut-commissaire de la Grande-Bretagne au Canada et l'hon. sénateur G.-D. Robertson, Ministre du Travail, affirmer à la suite des autres orateurs distingués au quatorzième congrès national de la Fédération du service civil du Canada, que le système du mérite personnel et non le patronage devait déterminer l'admission des employés civils et leur promtion. Le Ministre du Travail a fait un vibrant éloge du service civil du Canada.

SIR WILLIAM CLARK

Le haut commissaire de la Gde-Bretagne à Ottawa, a donné une causerie sur le service civil britannique, acclamé hier par l'hon. Dr Roche et l'hon. H.-H. Stevens, comme le meilleur du genre au monde. Il fut présenté par le président, M. Phelan.

Sir William dit que son sujet est très vaste. Il se contentera de parler de ses qualités cardinales. Nous devons avouer que dans le passé le service civil britannique n'était pas aussi parfait qu'aujourd'hui. L'orateur retrace son origine au règne du roi Charles 1er. En sautant deux siècles, nous trouvons tous les maux du népotisme dans le service civil anglais. Mais ce fut la fin de cette administration scandaleuse. En 1885 une grande réforme fut mise à exé-

(Suite à la 2ème page)

Réclamation du sénateur N. A. Belcourt

Somme de $4,000 pour services légaux. — Les éditeurs de "Canada", défendeurs.

LE CONTRAT

Aux assises sans jury de la cour supérieure hier, Son Honneur le juge McEvoy a remis à mardi ou mercredi sa décision au sujet de la réclamation de l'hon. sénateur N. A. Belcourt contre la Canada Newspaper Company, Limited, de Londres, Angleterre, qui publie le magazine "Canada".

Le sénateur réclame $4,000, alléguant que cette somme lui est due pour ses services légaux. En vertu d'un contrat avec les éditeurs, M. Belcourt devait recevoir $5,000 s'il obtenait du gouvernement canadien un contrat pour une souscription de trois ans à 3,000 copies du magazine. Jusqu'à date, il n'a reçu que $1,000.

Dans son témoignage hier après-midi, M. Belcourt a relaté qu'à l'époque du contrat, en 1927, il interviewa un comité du cabinet autorisé à dépenser $100,000 en réclame. Il avisa les éditeurs qu'il ne pouvait obtenir un contrat de 3,000 copies pour trois ans comme le voulait la première proposition. Il expliqua qu'il pouvait cependant obtenir un contrat pour environ 2,000 copies.

DUREE DU CONTRAT

Au cours d'un voyage à Londres, la même année, il avisa le gérant de la compagnie, Walter Leroy, que la durée du contrat ne pouvait être que d'un an, vu que le comité n'avait une allocation que pour cette année-là. Le gouvernement ne pouvait promettre de renouveler. M. Leroy fit observer qu'en ce cas, les honoraires de M. Belcourt devraient être réduits mais celui-ci refusa toute proposition de réduction.

A son retour au Canada, M. Belcourt dit avoir reçu des instructions de faire pression en la matière et comme il continuait à recevoir des instructions, il conclut que le contrat original existait encore quant aux honoraires mais non quant aux réquisitions premières.

Une lettre de l'hon. Jas. Malcolm au sénateur, produite en cour, déclarait que le comité souscrirait pour 2,200 copies, ce qui faisait une somme totale de $19,800 pour l'année. M. Belcourt dit qu'il croyait savoir qu'en 1928, "Canada" avait reçu $19,800 du gouvernement canadien; en 1929, $19,200 et en 1930, $19,200.

Transquestionné par Me O.-M. Biggar, C.R., représentant de la compagnie défenderesse, le sénateur dit qu'à Londres, le contrat original fut changé quant aux réquisitions mais non quant aux honoraires à payer. Le changement était qu'il devait obtenir 2,000 abonnements pour un an au lieu de 3,000 pour trois ans.

Walter Leroy dit que la compagnie avait offert au demandeur $3,000 pour 2,750 abonnements et $2,500 pour 2,000 abonnements. Le sénateur refusa cet offre. Il n'y a pas eu, dit-il, d'autre entente au sujet des honoraires à payer au sénateur.

UNE PROTESTATION

BERLIN, (P.A.) 30. — Le gouvernement allemand a hier donné ordre à son ambassadeur à Paris de protester énergiquement contre les envolées répétées d'aéroplanes militaires français au-dessus du territoire allemand.

Formules qui serviront au recensement

Les formules ont été envoyées aux commissaires du recensement.

LE CHÔMAGE

Les formules devant servir au recensement de 1931 ont été approuvées, imprimées et livrées aux commissaires du recensement et elles sont maintenant prêtes à servir au recensement qui commencera promptement le 1er juin.

Les deux principales formules du recensement couvrent respectivement la population et l'agriculture. Dans ses grandes lignes le questionnaire sur la population est le même que dans les recensements précédents avec quelques améliorations et réarrangements.

Parmi ces dernières se trouve une section nouvelle traitant du chômage. Elle servira à constater la situation actuelle du chômage à la date du recensement et en plus relèvera les activités de chaque travailleurs au cours de l'année écoulée. Les résultats devront avoir d'immenses avantages pratiques dans l'étude des causes du chômage et des moyens de le prévenir.

Quelques rajustements aux questions feront aussi disparaître les craintes de ceux qui avaient peur que la nationalité canadienne ne fût pas constatée dans toute son ampleur, et le status national canadien sera relevé dans une colonne entière et spéciale. De plus le questionnaire relève le lieu de naissance, l'année d'immigration, l'année de naturalisation, de même que le lieu de naissance du père et de la mère de chaque individu.

Il y a aussi un questionnaire supplémentaire pour les aveugles, les sourds-muets, et les formules ordinaires pour les maisons fermées, les absents, etc.

Le questionnaire sur l'agriculture a été considérablement amélioré comparativement aux recensements précédents. En 1925 l'Institut International d'Agriculture, qui représente plus de 60 pays, a entrepris une investigation spéciale sur les meilleures méthodes, questionnaires, etc., devant servir à un recensement de l'agriculture. Un personnel spécial d'experts a travaillé à cette enquête pendant près de trois ans au cours desquels des visites personnelles ont été faites à tous les pays importants en agriculture,—74 en tout—afin d'examiner sur place les besoins et les méthodes. Les résultats de cette enquête ont été publiés et ont été largement employés dans la préparation du questionnaire canadien; de plus le Bureau Fédéral de la

(Suite à la 2ème page)

Recensement annuel des superficies

Ce recensement est différent de celui qui se fait tous les dix ans.

LE BÉTAIL

En juin de chaque année, la Section de l'Agriculture du Bureau Fédéral de la Statistique, en coopération avec les neuf provinces, fait un recensement général des superficies en culture et du bétail dans tout le Canada. Ce recensement annuel est distinct du recensement décennal qui se fait cette année et il est de la plus haute importance qu'on lui accorde toute l'attention nécessaire, parce que les relations indiquées entre les deux en 1931 constituent un indice de grande valeur dans la compilation de statistiques agricoles pour les années écoulées entre celles de recensement.

Bien que le recensement décennal énumère chaque ferme canadienne, tel que fait par des énumérateurs nommés par l'administration fédérale, le recensement annuel n'enregistre qu'une partie (habituellement une sur cinq) du total des fermes du Canada. Le recensement annuel est encore beaucoup moins compliqué, ne contenant qu'environ cinquante questions comparativement à cinq fois ce nombre pour le recensement décennal. Le recensement annuel prend la forme d'un carton-questionnaire distribué à chaque fermier par l'entremise des instituteurs et élèves des écoles rurales dans huit provinces; dans la Colombie Britannique, il se fait par la voie des bureaux de poste ruraux. Le but essentiel est d'atteindre chaque cultivateur et d'encourager le plus grand nombre possible à remplir et à nous retourner le questionnaire en question. Dans cette entreprise, nous comprenons la nécessité et l'importance d'une préparation préliminaire et demandons aux principales agences de publicité à travers le Canada de nous aider à faire comprendre à notre population rurale l'importance de ces statistiques agricoles annuelles. Nous apprécierons énormément tout ce que vous serez en mesure de faire en vue d'aider dans cette publicité et vous assurons qu'en ceci vous contribuerez à une cause qui en vaut la peine.

Les formules ou questionnaires portent sur deux principales phases de la production agricole: la superficie en culture et le nombre de têtes de bétail. Les superficies en grandes cultures établies par ces formules sont, plus tard dans la saison, combinées avec l'estimation de la moyenne du rendement à

(Suite à la 2ème page)

Magnifique carrière à Hawkesbury

L'Ottawa Valley Stone Quarries Limited découvre une pierre de construction.

UNE INDUSTRIE

L'Ottawa Valley Stone Quarries Limited vient d'inaugurer ses travaux à Hawkesbury, Ont., où elle a fait, en fait de carrière, l'une des plus importantes découvertes depuis un demi-siècle.

On a découvert, en effet, une pierre de construction d'une magnique couleur gris-perle et ce en quantités inépuisables. Cette pierre peut être travaillée avec tant de facilité que des précisions à son sujet et à celui de ses exploitants s'imposent.

La compagnie est organisée selon les lois de la province de Québec, avec siège social au University Tower, Montréal, P.Q.

BUT DE LA COMPAGNIE

La compagnie s'occupera de développer une carrière des plus moderne. Elle ses pécialisera dans la pierre de taille pour édifices, la pierre concassée et le sable pour construction de chemin de beton armé et de ballast, etc., et en outre elle fournira le sable silicate pour travaux de sciage, taillage et coupage au sable, fabrication de vitres et effets légers dans le plâtre et tous genres de travail en stuc. Plus tard la compagnie sera prête à exécuter tous les contrats pour broyer les éléments non-métalliques.

SITE ET TRANSPORT

Les principales carrières de la compagnie sont sises à Hawkesbury, Ont., près de la voie principale des chemins de fer nationaux du Canada, à mi-chemin entre Montréal et Ottawa, et à Grenville, P.Q., sur le même chemin de fer avec facilité de transfert aux lignes du Pacifique Canadien et privilèges de quais sur la rivière Outaouais et le canal Carillon et Grenville pour toutes consignations par eau. Hawkesbury est d'ailleurs un point de division. Les carrières sont desservies par l'aqueduc municipal, un bon drainage, de l'énergie et auxiliaires électriques, des taux de fret bas et beaucoup de main d'oeuvre expérimentée d'Hawkesbury.

UNE DESCRIPTION

La principale carrière de "pierre gris-perle Ontario-Québec" est située directement dans la municipalité d'Hawkesbury, à la gare de chemin de fer et les dépôts couvrent une superficie d'environ 250 acres dont 20 acres sont exploitées aux fins ci-haut mentionnées. La pierre à chaux gris-foncé Grenville est située au sud de ce même terrain avec dépôt auxiliaire de l'autre côté de la rivière Outaouais à Grenville. Le dépôt "noir-ébène Hawkesbury" est sis à deux milles au sud de la carrière "gris-perle" près de la voie ferrée.

QUANTITE ET QUALITE

La pierre de construction "quéont gris-perle" est d'une formation fine et compacte de grains, très uniforme en couluer et en texture lire de taches, sans fissures ou lignes sèches, conséquemment sans faire

(Suite à la 2ème page)

Les missions catholiques de la Pologne

La jeune république compte déjà plus de cent missionnaires.

GRANDS ESPOIRS

(Agence Fides)

POZNAN (Pologne). — D'après les dernières statistiques missionnaires du Bureau de la Propagation de la Foi de Poznan, le nombre des prêtres polonais travaillant à la propagation de l'Evangile, dans les différents pays de mission, s'élèverait à plus de cent.

Sans compter les quarante-neuf missionnaires isolés dans différents vicariats d'Afrique ou d'Asie, la Congrégation de la Propagande a confié aux jésuites polonais le vicariat apostolique de Brokenhill, en Afrique du Sud. Quatorze d'entre eux s'y consacrent aux travaux de l'apostolat. La seconde mission confiée aux Polonais se trouve en Chine, dans le vicariat apostolique de Chen-ting-fu. Deux Rédemptoristes, les RR. PP. Szuniewioz, docteur en médecine, et Cymbrowski, dentiste, y ont fondé un poste médical, qui a déjà rendu les plus appréciables services.

Si l'on songe que cette statistique ne compte ni les Frères ni les religieuses missionnaires et que la Pologne a pu obtenir un si beau résultat, quelques années seulement après sa restauration, il est permis de fonder les plus grands espoirs missionnaires sur la nation polonaise.

Vallée de l'Outaouais et haut du St-Laurent.—Surtout beau, un peu plus frais.

Carnet Mondain

Leurs Excellences le gouverneur-général et la comtesse de Bessborough recevront à une fête champêtre, mercredi après-midi le 3 juin, à l'occasion de la fête de Sa Majesté le Roi George V.

• • •

Le très-honorable juge F. A. Anglin et Mme Anglin, ont reçu à diner, ces jours derniers. Les convives étaient au nombre de quatorze.

• • •

Le lieutenant-colonel et Mme Humphry Snow, sont de retour de Toronto.

• • •

Mme Onésime Gagnon, épouse du député de Dorchester, Québec, a reçu à déjeuner au Château-Laurier jeudi.

• • •

Le major et Mme J. D. Fraser sont de retour d'un voyage de quelques jours, à Westmeath, Ont.

• • •

L'honorable Arthur B. Copp et Mme Copp, ont offert un diner de trente-six couverts, mercredi soir au "Country Club", en l'honneur du Ministre des Etats-Unis et de Mme MacNider.

• • •

M. et Mme Gordon Bell, de Toronto, passent quelques jours à Ottawa, les hôtes, de M. et de Mme F. E. Bronson.

• • •

Le juge et Mme Charles Archer de Montréal, s'embarqueront le 30 juin sur l'"Empress of Australia," pour l'Angleterre où ils passeront la saison estivale avec leur fille, Mme Georges P. Vanier et leur gendre, le colonel Vanier.

• • •

M. J. E. LaRochelle a passé quelques jours à Québec, cette semaine.

• • •

Mmes P. E. Marchand, S. M. Genest, J. E. La Rochelle, E. Couture, W. Lebel, O. Leclair, J. M. Lorans, Art. Dubé, Thomas Brûlé, Georges Bruchési, Fulgence Charpentier et Mlles G. Julien et W. Desrosiers, présideront à la table de thé, au Money-shower, qui sera donné mercredi le 3 juin, de 4 à 6 heures, à la demeure de Mme J. E. Serré, avenue Laurier Est, pour l'achat de récompenses aux élèves des écoles Garneau et St-Pierre.

• • •

M. J. Russell Pontifex et Mlle Annie Pontifex, se sont embarqués sur le "Duchess of Atholl" pour l'Angleterre, où ils passeront quelque temps.

• • •

Mme Cyril Bignell, de Québec, passe quelques jours dans la Capitale.

• • •

Lady Perley a reçu à un déjeuner de douze couverts, ces jours derniers.

• • •

M. et Mme Alphonse Paquin, de Québec, annoncent le mariage de leur fille Germaine, avec M. Léopold Fiset, fils de M. E. T. Fiset, de St-Georges de Beauce. La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église St-Dominique, le samedi six juin, à huit heures et quart du matin.

• • •

M. et Mme Maurice Fortin, de Saint-Isidore de Dorchester, arriveront à Québec, en fin de semaine, d'un séjour de trois mois en Europe, au cours duquel ils ont visité la Suisse, l'Italie, la France et l'Angleterre.

• • •

Mme Willis O'Connor a reçu à déjeuner jeudi, en l'honneur de Mme Gordon Ives et de Mme A. S. Lascelles.

• • •

Au mariage de Mlle Elizabeth Doherty, fille du très honorable et de Mme C.-J. Doherty, de Montréal, avec M. Jean Morin, fils de M. et de Mme L.-J.-S. Morin, que bénira le Révérend Père Marcus Doherty, s. j., en l'église de l'Ascension, le mercredi 3 juin, à dix heures et demie, les demoiselles d'honneur seront: Mlles Hélène et Françoise Surveyer, cousines de la mariée, et M. Louis Morin, frère du marié, sera le garçon d'honneur, la petite Peggy Wingate, nièce de la mariée, sera bouquetière. MM. Paul Gonthier, Philippe Mount, le docteur Jean Panet-Raymond, MM. Léon Duchastel de Montrouge, J.-Darley LeMoine et Desmond Mulvina placeront les invités.

• • •

Mardi matin, à dix heures, en l'église de Notre-Dame du Chemin de Québec, M. l'abbé Tancrède Paquet a béni le mariage de mademoiselle Rachel Boivin, fille de M. et madame Stanislas Boivin, avec M. Willie Cole, fils de M. et madame John Cole. La mariée, qui est entrée à l'église en compagnie de son père, portait une toilette bleu améthyste, avec chapeau noir et bleu, modèle français; son bouquet était fait de roses et de muguet. M. John Cole servait de témoin à son fils. Pendant la cérémonie, le programme suivant a été exécuté: "Noël du mariage", de Choudens: M. Charles-Albert Boivin; "Ave Maria", de Dana: mademoiselle Florence Shea; "Panis Angelicus", M. Paul Lesage, avocat. Après la messe, un déjeuner fut servi à l'hôtel Victoria. Les nouveaux mariés sont ensuite partis pour Montréal, Toronto et Buffalo. Pour le voyage, madame Cole portait un tailleur bleu-marine, un chapeau de même teinte et une fourrure de renard argenté.

• • •

Une partie de cartes, sera donnée lundi soir, à 8.15 heures à l'Institut Jeanne d'Arc, au profit de l'oeuvre.

• • •

AVIS—Toutes nouvelles concernant le Carnet Mondain, pourront se communiquer par téléphone, le soir de 7 à 8 heures, à R. 2154 ou par écrit à Case Postale, 554, Le Droit.

M. Morisset honoré par...

(Suite de la 1ère page)

d'Ottawa.

Il y a quelques années, on l'appelle à l'exécutif de l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario, association qui a été mêlée à toutes les luttes franco-ontariennes. Il est membre du "Professional Institute" d'Ottawa et trésorier du Comité d'Ottawa de l'Alliance française depuis 1922.

Au cours des fêtes du Centenaire de la ville d'Ottawa, en 1926, M. Maurice Morisset a été l'instigateur d'un mouvement décisif pour la participation franco-canadienne à ces mémorables manifestations. Avec Cyril Rickwood, musicien anglo-canadien, il fonde à cette époque le Choeur du Centenaire, un choeur de mille voix et il réussit à obtenir que les pièces au programme soient, pour une bonne moitié, exécutées en langue française. Depuis lors, il fait sentir son influence à l'Exposition annuelle d'Ottawa, où il réclame plus de français dans les tracts de propagande et dans les affiches. Secondé par Charles Marchand, il organise cette même année, les Troubadours de Bytown, un quatuor qui fait revivre les vieux airs franco-canadiens.

En outre de plusieurs années de journalisme intense, il collabore avec succès — tant en prose qu'en vers — à nombre de quotidiens et de revues. Mais c'est surtout comme chansonnier que cet écrivain établit sa réputation littéraire. Ses chansons satiriques et patriotiques ont fait le tour du pays. En mai 1926, avec Charles Marchand, il fonde le "Carillon Canadien", une revue qui a pour but de répandre la chanson française. En ces dernières années, il s'intéresse vivement avec Charles Marchand, Murray Gibbon, Georges Bouchard et Marius Barbeau à tout ce qui touche au folklore canadien. Ses oeuvres figurent dans les grands festivals organisés par le Pacifique Canadien.

Dans ses moments de loisir, il fait des conférences à Ottawa et dans plusieurs autres villes du Canada, traitant surtout de sujets linguistiques et historiques et de la chanson française.

POUR OSCAR AUGER

Secondé par un groupe de compatriotes influents et par M. Daniel Michenot, conférencier officiel de l'Alliance française, Maurice Morisset obtient l'an dernier du gouvernement de la province de Québec, une bourse en faveur de M. Oscar Auger qui poursuit actuellement à Paris, sous l'égide de M. Denis d'Inès, des études d'art dramatique.

"Le Vert et Rouge", "Le Credo du Pêcheur", "Le Recensement", "La Géographie", "Les Pharisiens", "La Fermière Canadienne", "La Marseillaise de l'Habitant", "Tiens bon, Raymond", "La Course à la Mort", "La Grand' d'mande", "Les Lauréats", "Les Cloches Canadiennes", "Les Chauves.... sourient", "La Valse des Belles Mères", et "Le Laboureur" comptent parmi les meilleurs chansons de Maurice Morisset.

BIOGRAPHIE DE MARCHAND

Il a actuellement sur le métier une biographie de Charles Marchand, le grand folkloriste canadien-français décédé en mai dernier.

De par ses fonctions, Maurice Morisset a traduit le "Canadian Mother's Book", — le "Livre des mères canadiennes", — véritable traité de puériculture dont les éditions françaises successives ont atteint le chiffre énorme de sept cent mille exemplaires. Maurice Morisset a également traduit la brochure de Evan-B. Parry, ouvrage intitulé: "Pasteurisation", et qui a mérité au traducteur, comme pour le "Livre des mères canadiennes", les éloges de la presse française du Canada.

Outre un "Recueil" de ses chansons, Maurice Morisset —grâce aux milliers de fiches accumulées au cours de ses longs travaux de traduction — prépare actuellement un "Lexique français-anglais et anglais-français" de termes et locutions techniques de Biologie, Sérologie, Microbiologie, Immunologie, Syphiligraphie, Hygiène, Prophylaxie, Alimentation, Quarantaine, Pharmacologie, Puériculture, Géologie, Minéralogie et Pétrologie.

D'après la liste ci-annexée, on pourra juger du vaste champ couvert par les traductions de cet ouvrier de la plume.

Pour calmer les coliques de Bébé donnez-lui le
SIROP DANIS GAUVIN
C'est un remède éprouvé et efficace.

Pas un sous n'est voté...

(Suite de la 1ère page)

tion la discussion sur le beurre. Elle n'a apporté aucun aperçu nouveau sur la question et les arguments de jeudi ont été presque tous répétés.

M. Young, libéral de Weyburn a proposé en amendement à l'item à l'étude que les $5,000 ne soient pas octroyés au conseil national de l'industrie laitière.

M. J.-F. Pouliot, député libéral de Témiscouata, pose à l'hon. Robert Weir, une série de questions sur les prix du beurre.

M. Weir déclare que les prix du beurre, ici, le 21 avril dernier, étaient de 22 cents la livre. Ce jour-là, 10,000 boîtes de beurre australien, chacune pesant une cinquantaine de livres, furent retirées de la consignation et lancées sur le marché. Ce beurre fut placé sur le marché à un prix moindre que le prix de 32 cents la livre, convenu entre le gouvernement canadien et le gouvernement australien.

M. Weir ne saurait dire à quel prix le beurre fut vendu cependant.

Répondant à d'autres questions provenant des banquettes libérales, le ministre affirme qu'il n'y a pas eu d'importations de beurre au Canada durant le mois de mai.

M. Pouliot rappela aussi les promesses faites par les conservateurs au cours de la dernière campagne, de faire hausser les prix du beurre de 35 cents la livre, qu'ils étaient alors, à 40 cents et plus. "Les conservateurs, dit-il, ont arrangé le tarif pour essayer de hausser les prix du beurre, mais ils s'aperçoivent maintenant qu'ils se sont affreusement trompés." L'augmentation du tarif sur le beurre a eu un effet: celui de faire faire des profits aux propriétaires d'entrepôts frigorifiques qui avaient des approvisionnements de beurre sur les bras! Les commerçants de beurre ont de même réalisé des profits de $800,000.

John-H. Myers, conservateur de Queens, met tout le blâme de la situation actuelle sur le traité australien, signé par le gouvernement libéral.

On discute ensuite la politique agricole du Canada. Il faut, dans certaines parties du pays, des meilleures méthodes d'agriculture et une politique agricole plus saine sera obligatoire.

C'est le ministre de l'Agriculture qui dirige le ministère le plus important du gouvernement, à part le ministère des Finances. On lui fait porter le poids de toutes les réclamations.

M. A.-L. Beaubien, libéral de Provencher, veut savoir s'il n'est pas vrai que les gens des provinces maritimes récriminent depuis les 10 dernières années.

"Je n'étais pas ici pour entendre leurs doléances," répond M. John H. Myers.

M. Pouliot veut ensuite parler, mais le président du comité, M. R.-B. Hanson, de York-Sunbury, ne le lui permet pas parce qu'il est hors d'ordre.

Les chiffres cités par l'hon. W.-R. Motherwell, ancien ministre de l'agriculture, et W.-E. Tummon, qui semblaient différents, peuvent être exacts, d'après le ministre de l'Agriculture, parce que les statistiques ont été établies de façon différente par le Bureau de l'Agriculture et celui du conseil national de l'industrie laitière.

L'hon. H.-H. Stevens prend la défense des statisticiens. Il est évident que ceux-ci ne peuvent pas suffire à la tâche quand le nombre des vaches a tant varié au Canada. C'est une impossibilité que de donner les chiffres exacts.

Il s'en suit une discussion prolongée sur l'exactitude des chiffres cités au cours de la discussion.

UN ARTICLE INTERESSANT

M. J.-F. Pouliot, donne alors lecture d'un article de journal qui montrait que le traité australien était battu lorsque L.-J. Ladner rallia un groupe de conservateurs, et comment l'incident piquant avait été raconté par le député de Vancouver-Sud dans une assemblée en faveur de D.-B. Plunkett. Cela indique que les conservateurs approuvaient en 1924 le traité qu'ils ont si vertement critiqué pendant les dernières élections. Voici l'article de journal en question:—

VANCOUVER, 30.—Un exposé du rôle joué par le parti conservateur à la Chambre des Communes dans l'adoption du traitté australien par le Parlement, a été fourni hier soir par M. Léon J. Ladner, député fédéral de Vancouver-sud, dans une assemblée tenue en faveur de M. D.-B. Plunkett, candidat conservateur à l'élection partielle fédérale qui aura lieu le six décembre.

"Je fais cette déclaration", dit-il, "pour détruire les fausses représentations des orateurs ministériels et des autres libéraux concernant l'attitude des conservateurs à la Chambre des Communes relativement à ce traité. Le traité existant a eu son commencement en 1924, alors qu'une entente provisoire fut conclue entre les deux pays.

Le parti conservateur resta solide dans sa politique de protection tarifaire. Le soir du 22 juin, quatre jours avant la fin de la session, l'honorable M. J.-A. Robb introduisit le traité australien. Il fut vivement critiqué, principalement par les progressistes dirigés par M. Forke. Le droit sur les raisins fut la principale excuse des critiques et l'affaire ne fut pas présentée comme question de parti. Chaque membre avait la liberté d'exprimer son opinion suivant son jugement, soit en considérant les avantages de tout le Canada, soit celui d'une province en particulier.

"Juste avant neuf heures, le soir du 24 juin, la nouvelle émana du côté ministériel et fit le tour de la Chambre que M. Robb retirerait le traité et qu'il ne serait plus étudié de la session. Quatre minutes plus tard M. Robb proposa l'ajournement du comité et un rapport de progrès, ce qui automatiquement devait tuer le traité. M. Robb quitta son fauteuil et sortit de la Chambre.

"Réalisant l'importance du traité au point de vue de la Colombie-Anglaise, je sortis et rencontrai M. Robb dans un corridor. Je lui demandai la raison de son action. Il me répondit assez franchement qu'il avait redouté un vote défavorable, surtout à la suite de l'attitude des progressistes. Je lui dis qu'il ne s'agissait pas d'une question de parti et que plusieurs conservateurs voteraient favorablement. J'en rencontrai plusieurs ensuite, et je déclarai à M. Robb que s'il voulait présenter de nouveau son projet, les membres que je venais de lui nommer et moi-même parlerions fortement en sa faveur et voterions de même.

"Sur ma suggestion d'autres conservateurs influents, comme le Dr Manion (maintenant ministre des Chemins de fer), virent M. Robb et confirmèrent mes dires. M. Robb m'assura alors qu'il présenterait de nouveau le traité, chose qu'il fit le lendemain. Le projet obtint un fort appui de la part des conservateurs."

M. Beaubien, un libéral, déclare que le Parlement ne devrait pas voter l'octroi au Conseil National de l'industrie laitière parce que c'est une organisation politique. Il rappelle que lorsque les fermiers vont toucher le prix de leur lait aux crèmeries, ils reçoivent en même temps un pamphlet du gouvernement affirmant que l'administration libérale devrait être tenue responsable des bas prix du beurre.

M. C. E. Bothwell, libéral de Swift-Current déclare que tant que le traité australien demeura en force, la production du lait et de ses produits augmenta sans cesse.

M. E. J. Young, l'auteur de l'amendement pour diminuer de $5,000 l'octroi au Conseil National de l'Industrie Laitière, affirme qu'il ne veut pas détruire cette organisation. Elle peut faire de la politique, si elle l'entend, si elle en fait toutefois le Parlement devrait s'abstenir de lui voter de l'argent.

Un conservateur intervient et prétend que le conseil a toujours servi les meilleurs intérêts de l'industrie laitière..

"Il a trompé les gens lors de la dernière campagne", répond M. A. E. MacLean, libéral de Prince. Il ajoute que c'est le tarif Hawley-Smooth, aux Etats-Unis, qui a mis fin aux exportations de beurre canadien et non pas le traité australien.

M. F. G. Sanderson, libéral de Perth South, déclare qu'il y a une ou deux grosses compagnies qui cherchent à obtenir le contrôle de l'industrie laitière au Canada.

Ces compagnies auraient des bureaux à Montréal, Toronto et Winnipeg et chercheraient à mettre la main sur toute l'industrie. Une loi devrait paralyser leurs efforts car si on n'agit pas promptement elles finiront par nuire aux producteurs et aux sonsommateurs.

SEANCE DU SOIR

A neuf heures, hier soir, l'honorable Robert Weir, ministre de l'agriculture dit, en réponse à des accusations portées par M. Sanderson, que le comité permanent de l'agriculture de la Chambre pourrait fort bien tenir une enquête afin de savoir si réellement quelques compagnies cherchent à obtenir le contrôle de l'industrie laitière au Canada. Le comité étudiera aussi la mise en marché des produits laitiers, soit par des coopératives, soit par des entreprises privées. Les deux formes seraient d'ailleurs soumises à un certain contrôle particulièrement les entreprises privées.

Au sujet de la politique générale que le ministère entend suivre à l'égard de l'industrie laitière, M. Weir n'est pas encore prêt à la divulguer, car les détails n'en ont pas encore été fixés.

M. Sanderson ne croit pas que le comité de l'agriculture de la Chambre soit en état de faire enquête et d'en faire un succès. Plusieurs orateurs des deux côtés de la Chambre ont parlé: MM. G. W. MacPhee, libéral de Yorkton, Robert McKenzie, libéral d'Assiniboia, Ian Mackenzie, Oscar Boulanger, libéral de Bellechasse, Hugh Guthrie, John Vallance, libéral de South Battleford, Victor Porteous, conservateur de North Grey Ross Gray, libéral de Lambton Ouest, Pierre Véniot, C.R., McIntosh, libéral de North Battleford et Thomas McMillan, libéral de South Huron.

L'honorable Hugh Guthrie, ministre de la justice, et leader suppléant du gouvernement, a annoncé que lundi, après l'exposé budgétaire, on reprendra la discussion sur l'amendement Bourassa au sujet du gouvernement à coups d'arrêtés ministériels, amendement qui a donné naissance à une critique de l'embargo sur les produits russes établi par le gouvernement.

BILLS PRIVES

Pendant l'heure des bills privés, on adopte en troisième lecture un bill présenté par M. Simpson, député conservateur d'Algoma ouest, au sujet de l'Algoma Central and Hudson Bay Raylway.

L'honorable Peter Heenan, ancien ministre du travail, parle sur l'amendement que l'honorable H. H. Stevens, ministre du Commerce avait présenté à son bill au sujet de la députation du district judiciaire de Patricia. Ce district touche au comté de M. Heenan. Celui-ci accuse les conservateurs d'esprit de parti. Il s'agit d'organiser la région au point de vue du droit de vote et d'accorder celui-ci à quelque 600 résidents du district. Les honorables Manion, ministre des chemins de fer et Hugh Guthrie, ministre de la justice, nient les accusations portées par M. Heenan, ainsi que M. Lawson, député conservateur de West York qui fut magistrat du district Patricia au moment où ces supposées irrégularités ont eu lieu.

14 BILLS DE DIVORCE

Depuis que l'Ontario a sa cour de divorce, les bills de cette nature sont beaucoup plus rares. Ils proviennent de la province de Québec. Hier soir la Chambre des Communes en envoie 14 au comité des bills privés de la Chambre lorsqu'ils ont été soumis en deuxième lecture.

La Chambre approuve ensuite en première lecture les amendements apportés par le Sénat au bill relatif à la Grain Insurance and Guarantee Company, au bill de l'Ancien Ordre des Forestiers et au bill du jour de l'armistice. On approuve également en seconde lecture les bills du Sénat relatifs à l'Acme Insurance Company et à la Canadian Woodman of the World.

M. C. Phelan réélu à la...

(Suite de la 1ère page)

provinces. Les vice-présidents provinciaux élus sont: Nouvelle-Ecosse, M. H.-B. Kidd, Halifax; Québec, M. J.-E. Power, Québec; M. J. Sauvé, Montréal; Manitoba, M. J.-T. Baille, Winnipeg; Ontario, MM. W.-A. McGuire, Toronto, William Wilson, Fort William, A.-H. Lavery, Windsor; Nouveau-Brunswick, M. W.-M. Campbell, Saint-Jean; Alberta, M. A. Elliott, Edmonton; Saskatchewan, M. George White, Régina; Colombie Anglaise, M. A.-C. Salt, Vancouver; Ile du Prince-Edouard, M. S.-T. Gallant, Charlottetown; Yukon, nomination à venir.

SEANCES AFFAIREES

Le congrès a tenu des séances très affairées, hier après-midi et hier soir, plusieurs délégués de l'étranger voulant terminer leurs représentations avant de quitter la capitale par convois de nuit.

Le comité de la constitution, dont M. T.-R. Montgomery était le président, a soumis un rapport intéressant. Outre les changements ci-haut mentionnés, on a décidé qu'à l'avenir les congrès nationaux soient biennaux. Le comité des nominations était sous la présidence de M. J.-A. MacIsaac.

TRIBUNAL D'APPEL

La Fédération portera à l'attention de la commission royale la nécessité de voies d'appel. On suggère une commission de trois membres. Le comité spécial de la convention sur les conseils de service, griefs et tribunaux ou commissions d'appel était présidé par M. J.-H. Ryan. L'exécutif se chargera de nommer des conseils de service aussitôt que la chose sera possible.

La Fédération par son association d'Ottawa signalera au Ministère de l'Agriculture le fait que les inspecteurs, dont on requiert seulement un cours de "high school", touchent $1,800 par année cependant que les inspecteurs de bêtes à cornes, qui doivent subir un entraînement de deux ans dans un collège agricole, ne reçoivent que $1,500. L'exécutif fera des représentations au sujet des femmes de ménage, qui demandent congé de maladie et des vacances payées.

POUR LE PATRONAGE

Dans le rapport du comité des résolutions, soumis par son président, M. D.-W. Rehder, on trouve celle des employés de la Marine et des Signaux, succursale de Québec, pour que le nouvel exécutif obtienne en faveur des employés accusés de partisannerie politique la chance de présenter leur côté de la médaille avant d'être destitué. En ce moment, un député a plein pouvoir de congédier un homme. Chaque employé civil devrait avoir le droit de se défendre devant une commission lorsqu'il est accusé. Le nouvel exécutif verra aussi à obtenir des permanences pour les employés temporaires avec de longues années de service.

M. C-J. Tulley, au nom du comité d'apuration, a déclaré que l'association possède en banque une balance de $1,368.

Le congrès a endossé la journée de huit heures et la semaine de 44 heures pour les employés civils. L'exécutif demande une interprétation plus libérale de l'arrêté ministériel du 27 mars, 1931.

Le comité des promotions a rapporté que la Fédération devrait faire des représentations à la commission Beatty et que chaque organisation affiliée à la Fédération devrait citer le cas de ses membres. Il y a trop de retards dans les promotions, trop de nominations provisoires qui favorisent quelques employés. On s'occupera aussi du retard dans la ré-évaluation de quelques positions dans quelques-uns des ministères.

La commission de la Trésorerie sera saisie de l'affaire.

Sur la question des pensions, l'exécutif devra demander qu'elle soit obligatoire. La loi des pensions doit être amendée et le premier ministre a assuré la Fédération récemment de ses bonnes dispositions. M. Bennett avait dit que les employés de l'Intérieur toucheront leurs pensions, quant à l'assurance par groupe, le comité en question a trouvé qu'il serait plus avantageux pour les employés de prendre leur assurance facultative que d'entrer dans une assurance de groupe.

La question de la permanence a soulevé un long débat. D'une part un groupe prétendait qu'une fois inscrit comme permanent, un homme devait demeurer sur la liste de paye du gouvernement. L'autre groupe, dont le président V. C. Phelan, a soutenu que le mot permanent au service civil représentait une période indéterminée. Quand un poste est aboli, le détenteur n'est plus permanent. M. C.-J. Tulley, président du comité sur la permanence, voulait qu'un "pool" flottant fut établi pour permettre à un destitué de toucher un salaire jusqu'à son absorption dans un autre département. Des trois item d'abord soumis, deux furent rejetés. Après reconsidération, un nouveau comité fut nommé sous la présidence de M. V.-L. Lawson et sa recommandation fut adoptée quelques instants avant minuit. C'est pour donner une portée universelle à l'application de l'arrêté ministériel du 15 mai dernier. Plusieurs résolutions de routine furent adoptées, des boniments et remerciements exprimés avant la fin du congrès.

Le service britannique...

(Suite de la 1ère page)

cution. On fit subir des examens aux candidats. C'est un point essentiel du bon service civil. L'autre un système juste de promotions. Il touche aux systèmes français et allemand. En Grande-Bretagne, le service est divisé en quatre grades: les dactylos, les commis ou clercs, les exécutifs de service et les autorités en matières spécifiques sur l'administration des ministères. Notre système d'examen garantit l'habileté intellectuelle. On choisit la plupart des fonctionnaires dans les collèges et universités. Quand un jeune homme est admis au service civil, on l'initie à son travail pour en faire des experts au point qu'aujourd'hui, un chef de département ou ministère peut servir dans toute la machine gouvernementale. Un chef de département passe souvent à un autre. Le service civil anglais peut être critiqué à l'étranger mais en Grande-Bretagne, on vise avant tout à l'esprit de corps et à la compétence.

Quant aux promotions, le Ministre en est responsable. L'homogénité du traitement est en force afin d'assurer la bonne administration des ministères publics irrespectivement des changements de gouvernement. Le chancelier est la tête du service mais le premier secrétaire de la Trésorerie est le chef actif du service civil anglais.

Dans d'autres pays, un corps indépendant (tel que la Commission du Service Civil du Canada) remplit ces fonctions. Ce système anglais a été adopté dans le développement naturel du service civil. Pour la promotion, on se base sur le mérite et la personnalité plutôt que sur les années de service. Ce sont les deux grands points dans la structure du service britannique. Il y a aussi la question des salaires. Quatre sources d'excellence du service: le recrutement de bons candidats, le système de promotion, un bon patron (les gouvernements) et le service de l'Etat.

"Notre système fait notre affaire", dit-il. "Notre pays peut avoir ses défauts mais il a une grande qualité: celle du désintéressement dans le service de la patrie".

Une situation embarrassante a été soulevée par une classe de critique, mentionnons l'opinion du juge en chef de la Grande-Bretagne, accusant le service civil de bureaucratie. Celui-ci, en vertu de plusieurs lois du Parlement, jouit en effet d'une grande influence. Ses critiques prétendent qu'il jouit de pouvoirs législatifs trop considérables. En ce moment, le chancelier fait une enquête afin de déterminer les limites de la sphère d'influence du service civil. Celui-ci n'aspire pas, selon sir William, a tout contrôler. Il remercie son auditoire pour sa bienveillante attention et salue en lui les représentants de la grande famille des employés civils.

LE SENATEUR ROBERTSON

Le ministre du Travail est appelé à remercier Sir William Clark. Il se dit honoré d'assister à ce déjeuner. Les paroles de sir William Clark sont des plus instructives. Il fait l'éloge du service civil de Gde-Bretagne. Il louange son expérience, son efficacité et son intégrité. Ceux des autres Commonwealths de l'Empire s'efforcent de suivre les traces du service civil britannique. Il cite un cas d'injustice que le gouvernement de 1911 avait accompli à l'endroit d'un employé et des longues démarches qu'il avait faites pour réparer cette injustice. Plus tard, il contribua à l'adoption de la loi du service civil de 1918. Il fut heureux de lire le discours de Sir Robert sur le système de mérite et l'appuie de tout coeur. Le système actuel assure la stabilité dans le service et une garantie raisonnable d'emploi. Il formule le voeu que le gouvernement et le service civil travailleront de plus en plus pour bien administrer le pays. Il est heureux de pouvoir servir le peuple canadien comme ministre fédéral et souhaite au service civil tout le succès possible.

TABLE D'HONNEUR

Sir William Clark, haut-commissaire britannique au Canada; le sénateur G.-D. Robertson, ministre du Travail; M. V.-C. Phelan, président de la Fédération; V.-L. Lawson, président de l'Ass. du Service civil d'Ottawa, P.-T. Coolican, assistant-ministre des Postes; MM. Gerald Brown, adjoint du sous-ministre du Travail, le major Parmalee, adjoint du sous-ministre du Commerce; M. O'Brien, adjoint du sous-ministre des Travaux Publics; Vernon Lawson, président de l'association du service civil d'Ottawa; R. Colvin, d'Hamilton, président de l'association des employés de la Douane et de l'Accise; A. Bell, président de l'association des employés des Travaux publics; J.-A. McIsaacs, membre de l'exécutif de la Fédération et secrétaire national de la Légion Canadienne, et autres.

Magnifique carrière a...

(Suite de la 1ère page)

subir de perte à ceux qui la taillent, soit à la machine soit à la scie. Elle se fend également avec le foret. Exposée aux éléments, elle s'endurcit. On n'a qu'à visiter les édifices érigés en 1828 par les ingénieurs royaux qui ont construit le canal Carillon-Grenville. Cette pierre avait servi et pour les immeubles et pour les travaux du canal. La pierre du canal est submergée pendant huit mois de l'année. Les autres mois l'exposent au soleil et aux éléments. C'est une véritable épreuve pour une pierre. D'autres bâtisses construites il y a 25 ou 50 ans témoignent aussi hautement de la valeur intrinsèque de cette pierre, supérieure à onze autres pierres à chaux ou à sable de qualité normale. Les dépôts sont inépuisables. Elles descendent à plus de 400 pieds dans le sol, selon les sondages faits par le Canadien National.

MARCHES ET OUTILLAGE

La nouvelle compagnie comble une lacune. Elle est à la portée des grands centres canadiens et ses frais de transport sont extrêmement raisonnables tandis que la pierre américaine, de l'Alabama, de l'Indiana et de l'Ohio est sujette aux droits d'entrée et aux frais onéreux de transport. Architectes et entrepreneurs en vue, de même que les tailleurs de pierre, ont unanimes à approuver cette pierre.

L'équipement installé est du dernier cri. On a commencé à recevoir les commandes la semaine dernière.

LA DIRECTION

Les officiers et les directeurs sont tous des hommes très estimés. Le président de la compagnie et le gérant général est M. R. Hudson Reid, dont la famille depuis cent ans et plus s'intéresse à ce genre d'industrie; le trésorier, M. R.-W. Barclay, entrepreneur et ingénieur, est dans ce genre de travail depuis plus de 25 ans. Ces messieurs et trois autres hommes éminents forment le bureau de direction.

Cette nouvelle industrie emploiera quelque 300 hommes. Toute la population de Haweksbury, y compris le maire Laurin, M. le curé R. Guindon, le conseil municipal, la chambre de commerce, ont tous offert leur concours à l'industrie afin de soulager la crise du chômage qui sévit à Hawkesbury.

Formules qui serviront au...

(Suite de la première page)

Statistique s'est tenue en contact avec les départements de l'Agriculture fédéral et provinciaux et autres experts tant du Canada que des Etats-Unis. Pas moins de 178 organisations ont été consultées. Il est espéré que ce questionnaire relèvera une nouvelle richesse d'informations sur l'industrie basique du Dominion.

Une brève formule nouvelle sur chaque établissement commercial au Canada est une des innovations du recensement de 1931. Les données de cette formule serviront de base à une étude plus approfondie par correspondance devant donner comme résultats une étude scientifique de la distribution au Canada, un problème sur lequel il n'y a jamais eu de données complètes.

Dans le cas des institutions telles que hôpitaux, prisons, asiles, orphelinats, etc., c'est aussi l'intention de supplémenter le recensement ordinaire par d'autres études plus poussées ayant pour objet de jeter une lumière nouvelle sur les plus importants problèmes sociaux plus distinctement détachés des problèmes purement économique au Canada.

Les questionnaires sont accompagnés d'un livre d'instructions couvrant quelques 150 pages et donnant aux énumérateurs des explications catégoriques sur la procédure exacte et sur chaque question.

Bien que le recensement canadien omette certains domaines d'investigation qui, comme résultats du développement de l'organisation statistique sont relevés d'année en année (la production industrielle, par exemple, est relevée tous les ans par le Bureau), la portée et la méthode des questionnaires du prochain recensement représentent une enquête sur une échelle qui mieux que jamais tiendra la mesure du développement du pays et de la complexité grandissante de ses problèmes.

Recensement annuel des...

(Suite de la première page)

l'acre en vue d'arriver à la production totale du pays. Dans le cas du blé, en particulier, il est facile de comprendre l'importance d'estimations exactes des superficies emblavées. Bien qu'il y ait plusieurs estimations de la production anticipée, la plupart sont basées sur une seule estimation officielle des superficies emblavées, laquelle a été publiée chaque année depuis 1917 par le Bureau Fédéral de la Statistique.

Inutile d'insister sur la valeur d'un grand nombre de rapports en vue de statistiques exactes, et nous espérons obtenir de la grande majorité des cultivateurs canadiens des rapports complets en réponse aux questionnaires. Plus nombreux seront les rapports reçus, plus fiables seront les estimations établies d'après eux. Une forte partie des entreprises économiques au Canada dépendent, à un certain degré, de l'exactitude des estimations sur la production agricole pour établir leurs plans d'avenir. Tenant compte de ces faits, nous vous demandons votre aide pour faire comprendre aux cultivateurs l'importance de ces questionnaires.

S'il arrive qu'un cultivateur n'a pas reçu son carton-questionnaire vers la mi-juin, il est prié de s'adresser à l'institutrice de l'école rurale la plus rapprochée, à son ministère provincial d'Agriculture ou au Statisticien du Dominion à Ottawa. Les lettres adressées au Statisticien du Dominion n'exigent pas de timbre-poste.

Livraisons d'Été d'en-dehors de la Ville de Bryson-Graham

(Découpez Ceci pour Références)

Les clients qui passent l'été dans des endroits près et en-dehors des limites de la ville sont priés de noter qu'ils peuvent jouir des livraisons du magasin, suivant l'horaire ci-dessous mentionné:

LUNDI—Route Prescott, ave Shillington, Ridgemont, City View, avenue Fisher, Chemin Merivale, Chemin Wakely et Parc Rideau.

MERCREDI—Ligne Britannia, Pointe-Gatineau, et East-Templeton.

JEUDI—Aylmer, Deschênes, Parc Queen, Wychwood et avenue Shillington.

VENDREDI—Chelsea, Tenaga, Kingsmere.

SAMEDI—Ligne Britannia jusqu'à Bell's Corners.

Pour assurer les livraisons les commandes devront être données le jour précédent.

Bryson-Graham Limitée

Angle des rues Sparks et O'Connor.

Le "Trans-Canada" a été supprimé

MONTREAL, 30.—Les autorités du Pacifique Canadien à Montréal ont annoncé hier qu'elles avaient décidé de supprimer pour la saison d'été le convoi trancontinental "Trans-Canada" qui circule ordinairement de juin à septembre entre Montréal, Toronto et Vancouver. Cette décision a été prise conformément à la politique d'économie et de réduction des services de trains adoptée par la compagnie depuis quelque temps. Le "Mountaineer" circulent régulier d'été, de même que l'"Imperial Limited" et le "Dominion", circulent respectivement entre Montréal, Toronto et Vancouver.

En faisant part de cette nouvelle, M. Grant Hall, vice-président de la compagnie déclara que cette mesure importante n'avait été prise qu'après mûre considération. "En raison des conditions actuelles, dit-il, "la politique du Pacifique Canadien tend à effectuer des économies dans toutes les domaines possibles. Le convoi "Imperial Limited" donne excellent service durant les douze mois de l'année entre Montréal et la côte du Pacifique, de même que le "Dominion" entre Toronto et Vancouver. Le "Trans-Canada" est essentiellement un convoi d'été et sa suppression cette année est conforme au programme de réduction des services de trains, qui est étudié depuis longtemps et que nous n'avons que partiellement mis en vigueur.

"Les voyageurs qui, en temps ordinaire, réserveraient leurs places sur le "Trans-Canada" auront l'"Imperial" et le "Dominion" à leur disposition. Quant à l'horaire d'été du convoi "Mountaineer" entre Chicago et Vancouver, il sera mis en vigueur comme par les années passées".

Demeure détruite

Un incendie a complètement détruit la demeure de M. George Compson, 26 Seconde Avenue, Westboro, jeudi. L'origine de l'incendie est inconnue, car les pompiers sont arrivés sur les lieux pour trouver la demeure en flammes. Après de efforts de plus de trois heures, le feu a été maîtrisé, et les pompiers ont réussi à sauver la demeure voisine de M. Ryan.

La maison était vide au moment de l'incendie, et c'est M. Ryan, qui réveillé par un chien qui jappait, découvert le feu. Le pompier W. Saunders a été blessé à la main durant l'incendie, et le pompier Myles, a été asphyxié par la fumée. Les dommages sont estimé à $2,000 dont $1,700 sont couverts par l'assurance. Les pompiers étaient sous les ordres du chef Hayes.

Une Carnation Fraîche

et jolie, possède, avec les légères et transparentes toilettes d'été,